



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt janvier à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Éric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 13

Sont présents : M. DUBARRY Éric, M. GUGLIEMMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, Mme SOUILLÉ Sylvie, M. BRUNET Nicolas, M. DESPEYROUX Rémi, Mme WOLFF Nathalie, M. DAVID Éric, M. DELPON Cyril, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme PRIEUR Sylvie, Mme FLORET Virginie.

Absents excusés : M. PRADAYROL Patrick, Mme SIBOUT Emily

Date de la convocation : le 14/01/2022 - Secrétaire de séance : Nicolas BRUNET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 Novembre 2021.

DEMANDE D'APPROBATION DE LA CONSTRUCTION D'UN ABRI BUS AU BOURG ET DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département du Lot bénéficie chaque année d'une enveloppe financière correspondant au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire du Lot. Cette dotation est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. Cette dotation permet également de subventionner différentes opérations en faveur d'aménagements de voirie et de réseaux ou en matière de circulation.

Monsieur le Maire informe également que dans le cadre du projet de sécurisation des transports scolaires au Bourg de la commune, il n'existe qu'un arrêt pour l'arrivée le soir mais que le matin les enfants sont obligés de traverser la route pour monter dans le bus, dans l'obscurité en période hivernale. Il est proposé de construire un abri bus sur la VC 343, en reculant le mur en pierre existant de trois mètres afin de permettre aux véhicules de se garer en attente. Le propriétaire a été contacté et ne voit pas d'objection à cette demande sur la condition que le mur soit reconstruit à l'identique. Un courrier lui sera envoyé pour confirmer la proposition.

Ainsi, ce projet entre dans le type d'opération subventionnée puisqu'il s'agit de « travaux commandés par les exigences de sécurité routière ». M. le Maire propose donc à l'assemblée que la commune sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le projet, sollicite une aide financière au titre des amendes de police et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir auprès du propriétaire, du notaire, du géomètre.

Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 – PROJET DE RENOVATION ET EXTENSION LOCAL COMMUNAL DE BUZAT

Vu la délibération 2019/27 approuvant l'acquisition de la Grangette de Buzat afin de créer un local de stockage communal,

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet détaillé de déplacement partiel, rénovation et extension du local de stockage communal se trouvant au lieu-dit Buzat. Un permis de construire établi par M. ROUEDE, architecte a été déposé au service instructeur du Grand Figeac.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **50 786 ,00 € H.T** selon des devis de trois entreprises gros œuvre, charpente couverture et électricité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR 2022.
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant	%
DETR	15236 €	30 %
Autofinancement	35550 €	70 %
Emprunt		
Total coût prévisionnel HT (honoraires compris)	50786 €	100

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 – PROJET D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Vu la délibération 2020/33 du 03/09/2020 ayant pour objet le lancement du projet d'adressage de la commune,

Vu la délibération 2020/42 du 29/10/2020 ayant objet le choix du prestataire pour l'étude d'adressage de la commune,

Vu la délibération 2021/39 ayant pour objet le choix du prestataire pour la fourniture des plaques et panneaux de rues,

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet détaillé d'adressage : la commune d'Issendolus est une commune avec une superficie de 19 km² et compte environ 42 hameaux ou lieux-dits. Depuis quelques années, les services de secours, SMUR, SDIS, Gendarmerie peinent à trouver les endroits où ils doivent intervenir. En second problème, les livreurs, eux aussi, ont du mal à trouver les lieux de livraison.

L'adressage est devenu un élément clé dans l'aménagement du territoire, notamment pour faciliter l'accès des services de secours, simplifier les relations avec les différents opérateurs (eau, électricité, télécom...) et permettre une meilleure cartographie de la commune.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 13 406.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR 2022.
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant	%
DETR	6703 €	50 %
Autofinancement	6703 €	50 %
Emprunt		
Total coût prévisionnel HT (honoraires compris)	13406 €	100

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE

Considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires sur le budget primitif comme présenté ci-dessous :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Dépenses Investissement 1641 OPFI – Emprunts en euros	2 866,00€	/
Dépenses imprévues 020 OPFI	/	2 866,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°3 sur le budget Commune.

Votants : 13 - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

REGLEMENT CIMETIERE COMMUNAL ET PRIX DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement pour le cimetière communal et de fixer les prix des concessions funéraires. Différents modèles de règlement sont présentés aux membres du Conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter cette décision afin de pouvoir étudier les différents règlements et établir un règlement propre à la commune.

RESTES A REALISER 2021

Après présentation des dépenses d'investissement réalisées, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état des restes à réaliser suivant :

Article	Libellé article	Opé	Libellés opération	Crédits ouverts	Réalisations	Restes
2031	Frais étude	92	Eglise	3 500.00	0.00	3 500.00
2031	Frais étude	93	Adressage	5 000.00	3 792.00	1 208.00
31318	Autres bâtiments	91	Grange Buzat	44 080.00	0.00	44 080.00
21318	Autres bâtiments	96	Toiture Bâtiment	25 000.00	21 457.20	3 542.80
2132	Immeubles rapport	88	Logt. Communaux	210 000.00	180 824.87	29 175.13
2152	Installations voirie	93	Adressage	12 000.00	0.00	12 000.00
2183	Matériel bureau	94	Poste secrétariat	5 642.28	5 642.28	0.00
2183	Matériel bureau	95	Numérisation E.C	3 500.00	0.00	3 500.00
2188	Autres Immo.	90	Aménagement Bat	3 193.37	2 908.08	285.29

Ces restes à réaliser seront repris au budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 22h45.

Le Maire
Éric DUBARRY